



**VOTRE
LOGO**

**LE GUIDE
DE VOTRE CSE**

Pour tout savoir sur vos prestations

ÉDITO

Chèr(e)s collègues,

Vous tenez entre les mains le guide de votre CSE. En un seul coup d'œil, prenez connaissance de l'ensemble des activités culturelles qui vous sont offertes.

Concis et pratique, vous trouverez également dans cette publication les contacts essentiels pour résoudre tout problème que vous pourriez rencontrer !

Accédez à toutes ces informations où que vous soyez grâce à son site internet dédié : « Le guide du CSE » est en ligne !

Le CSE existe par vous et pour vous, c'est pourquoi nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Le secrétaire,



Directeur de publication : xxxxxxxxxx - Comité de rédaction : xxxxxxxxxxxxxxxx
Conception et réalisation : xxxxxxxxxx - Sources documentaires : xxxxxxxxxxxxxxxx
Reproduction interdite sans accord écrit de l'éditeur - Impression : en France.. - Tirage :
1 500 ex - Le guide du CSE est une publication interne. Les informations publiées n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être soumises à modifications ou comporter des erreurs.

VOS ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Grâce à son budget dédié, votre CSE vous propose un ensemble de prestations pour vous faciliter l'accès à la culture et aux loisirs.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Naissance-adoption, mariage-pacs, retraite, décès

Votre CSE s'associe aux moments importants de votre vie en vous offrant :

- Naissance - Adoption : **120€***/enfant
- Mariage - Pacs : **120€***
- Retraite : **120€***
- Décès : une gerbe de fleurs ou un don à une association d'une valeur de 80€.

** Sous forme de chèque cadeau*

LES ENFANTS

Crèche, nourrice, séjour vacances, colonies, séjour linguistiques

Votre CSE participe à hauteur de 500€ ou 35 jours par enfants de 0 à 16 ans révolus et par année civile.

Voir règlement et conditions d'attribution.

EVASION

Chèques Vacances

Reconduction des chèques vacances, pour en bénéficier, demandez et remplissez le formulaire ou téléchargez le sur le site du CSE : www.votrecse.fr

Bien lire les conditions d'attribution et de participation financière sur le formulaire. Attention : L'envoi de ces chèques vacances se fait sous pli recommandé avec AR (au plus tard fin mai).

Billetterie

Connectez-vous sur le site et inscrivez-vous.

Séjour ODALYS

Vous pouvez profiter de séjour via le prestataire ODALYS en France et en Europe.

Limité à 2 séjours par salarié et par an.

Nuitées ADAGIO

Vous pouvez bénéficier de nuitées ADAGIO aux tarifs CSE dans de nombreuses villes de France et d'Europe.

Règlement : limité à 2 nuitées par salarié et par an, participation du CSE à hauteur de 50% du montant de la nuitée et plafonnée à 75€ la nuit.

Culture et Sport

Le CSE participe à hauteur de 80€ par salarié et par année civile, en un seul paiement, pour les activités culturelles et sportives.

Nouveautés :

Vous pouvez choisir de recevoir des chèques culture.

NOËL

L'équipe du CSE est toujours heureuse de célébrer les fêtes de fin d'année avec les collègues et leurs enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans au 31 décembre de l'année en cours) lors d'un Arbre de Noël divertissant conçu pour les petits et les grands.

Pour les enfants

Chèques cadeaux d'une valeur totale de 40€, alloués à chaque enfant des salariés, jusqu'à l'âge de 12 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Attention : L'envoi de ces chèques cadeaux se fait sous pli recommandé avec AR.

Pour les salariés

Cette année, ce sera soit un colis gastronomique soit des chèques cadeaux d'une valeur totale de 75€, alloués à chaque salarié présent au moment de l'évènement.

EN CAS DE BESOIN

Assistance juridique

Pour toute question relative à la vie professionnelle ou privée, vous pouvez vous connecter sur le site : www.acteur-juridique.com par téléphone au 00 00 00 00 00 ou par mail : mail@mail.com

Vous pouvez également vous connecter sur le site www.juritravail.com, 1^{er} site d'information juridique et pratique animé par des Juristes et Avocats.

Identifiants de connexion JURITRAVAIL :

Login : xxxx

Mot de passe : xxxx

Secours

Ils sont attribués aux salariés en difficulté, dans des cas d'extrême urgence.

Leurs octrois doivent rester exceptionnels. Une commission composée de plusieurs élus du CSE, se réunit et étudie chaque dossier, préalablement monté et analysé par une assistance sociale que vous pouvez contacter au : 00 00 00 00 00

Un délai minimum de 2 ans est imposé pour toute nouvelle demande. Le salarié doit être titulaire d'un CDI et avoir une ancienneté minimum de 6 mois.



CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS :

- Etre titulaire d'un CDI, d'un CDD, d'un Contrat de qualification ou de professionnalisation depuis plus de 3 mois (au sein du groupe et au moment de la demande), sauf pour les chèques vacances il faudra une ancienneté de 6 mois au moment de l'attribution fin mai (être entré avant le 1 décembre).
- Etre présent au moment de l'évènement.
- Les bénéficiaires des prestations du CSE, sont le salarié et ses ayant-droits dans la mesure où le salarié a justifié des personnes qui compose son foyer fiscal (avis d'impôt du salarié et son conjoint, et certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans).
- Les carnets de voyage sont envoyés 10 à 15 jours avant le départ.

Tous les formulaires et règlements sont disponibles sur le site Internet du CSE ou auprès de vos élus. Toutes vos demandes doivent être envoyées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, cachet de la poste faisant foi.

TOUT VOTRE CSE EN QUELQUES CLICS !

Avec un accès 7j/7 et 24h/24, le site internet du CSE vous donne un accès unique et pratique pour vous informer de l'actualité de votre Comité Social et Économique !



RETROUVEZ :

- Des informations essentielles sur le comité et l'actualité économique de l'entreprise.
- Les activités et prestations proposées par le CSE.
- Des bons plans et avantages disponibles grâce à nos partenaires et de nombreux services.



COMMENT VOUS CONNECTER ?

Identifiant : xxxx
Mot de passe : xxxxx (5 chiffres)

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter le CSE soit par mail : cse.cse@cse.fr ou au 00 00 00 00 00



EN DIRECT DE VOTRE CSE !

Tous les mois, retrouvez les PV de CSE en ligne sur le site. Pour vous tenir informé de l'actualité de l'entreprise et des grandes décisions qui y sont prises, consultez les comptes rendus des réunions de CSE. Si vous souhaitez qu'un sujet y soit traité, n'hésitez pas à contacter vos élus.

LES PRESTATIONS DE VOTRE CSE


Pour chaque prestation, retrouvez les conditions d'attribution et les formulaires correspondants.


www.votrecse.fr rubrique « Prestations », « Prestations du CSE et Formulaires »


- les formulaires pour l'activité **Culture et Sport**,
- le règlement pour les Colonies et garde d'enfants,
- les formulaires **Naissance-adoption, Mariage-pacs, Retraite, Décès**,
- les tarifs et le formulaire d'inscription **ADAGIO et ODALYS...**



COMPOSITION DU BUREAU

	Prénom NOM Fonction
--	------------------------

	Prénom NOM Fonction
---	------------------------

	Prénom NOM Fonction
--	------------------------

LISTE DE VOS ÉLUS AU CSE

Titulaire 1^{er} collègue

NOM Prénom

Titulaires 2^{ème} collègue

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

Titulaire 3^{ème} collègue

NOM Prénom

Suppléant 1^{er} collègue

NOM Prénom

Suppléants 2^{ème} collègue

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

NOM Prénom

Suppléant 3^{ème} collègue

NOM Prénom



VOTRE
LOGO

COORDONNÉES :

Comité Social et Économique XXXX

150 route de la poste - 69008 LYON

Mail : cse@mail.fr

www.votrecse.fr

PERMANENCE DU CSE

Tous les lundis après-midi

150 route de la poste - 69008 LYON

Tél : 00 00 00 00 00 - Fax : 00 00 00 00 00